

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 02 février 2018

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 13. Etaient excusés : Mme Monique JACQUIER et M. Jean-Luc LAMPE.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2018, Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire – Rentrée 2018/2019, Questions diverses.

Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2018 : Intervention de Nicolas Leriche

M. Nicolas Leriche présente le programme de coupe proposé pour l'année 2018 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier. A l'unanimité, le conseil municipal accepte le programme des ventes de bois 2018.

Il explique que trois ventes auront lieu en 2018, la vente d'automne 2017 boycottée étant reportée en mars 2018.

Tous les bois tombés lors de la tempête Zeus ont été exploités et vendus. Plusieurs foyers d'épicéas touchés par le bostryche ont été coupés en 2017.

Il propose également un programme des travaux sylvicoles pour un montant de 27 464.00 € HT pour 7 parcelles sur une surface de 49 hectares. Une délibération sera prise lors du vote du budget.

Le code du régime forestier impose aux communes de faire gérer leur forêt du domaine privé par l'ONF. Pour se faire, il a été demandé à l'ONF de faire un inventaire des forêts non soumises. La commune avait en 2012 déjà rattaché une surface importante de nouvelle forêt au régime forestier. Il resterait quelques parcelles à rattacher. Le conseil municipal fera le point après une visite de terrain.

Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire – Rentrée 2018/2019

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D. 521-10 à D. 521-12,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 25 janvier 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours,

Considérant que les communes et les EPCI peuvent solliciter auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, par une proposition conjointe avec un ou plusieurs conseils d'école, une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revenir à la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de donner un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours pour le RPI Echallon-Belleydoux, dès la rentrée 2018/2019 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30-12h00 / 13h45-16h15

- de charger Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires liées à cette délibération, en sollicitant notamment auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale la dérogation souhaitée.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- d'une présentation, par la société RPC, d'un logiciel de gestion de la cantine et de la garderie. Cette solution paraît intéressante pour apporter un service aux familles,
- du remplacement du bus de transport scolaire, pour un montant de 20 000.00 € HT. Ce véhicule est plus récent et plus moderne,
- du passage sur la commune du Tour Auto Optic 2000 le 25 avril 2018 et du Rallye Ain-Jura les 11 et 12 mai 2018.

La séance est levée à 23 heures 00.

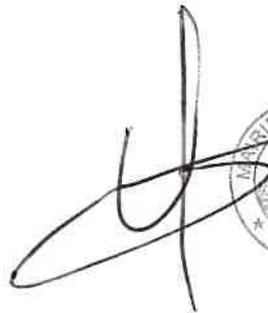
Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le - 5 FEV. 2018

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. B.", written over a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. A.", written over a horizontal line.
The official seal of the Municipality of Echallon. It is circular with the text "MAIRIE D'ECHALLON" around the top and "(Ain)" at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.